Covid-19 : Les étapes clés pour obtenir un prêt garanti par l'Etat

Publié le 28 avril 2020

Découvrez les étapes pour bénéficier du Prêt garanti par l'Etat, grâce à une infographie réalisée par la Fédération Bancaire Française.

Vous êtes un professionnel ou une entreprise de moins de 5 000 salariés et réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 1,5 milliard d'euros en France ? Vous pouvez obtenir un prêt garanti par l'Etat. Pour vous aider la Fédération Bancaire Française propose une infographie qui récapitule les différentes étapes à observer pour obtenir ce prêt.

>> Consulter l'infographie